

HORAIRES :

Lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h30 – mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 vendredi de 9h00 à 12h30
En dehors de ces horaires, le centre de documentation est accessible sur rendez-vous.

ADHESION :

Il s'agit d'une adhésion au CODES 45 dont la cotisation est décidée par l'Assemblée générale. Il existe une **adhésion individuelle** (personne physique), une **adhésion organisme** (personne morale). Cette dernière permet à l'ensemble des agents/salariés d'un établissement/ organisme de bénéficier des services du CODES.

Elle est valable jusqu'au 31 décembre de l'année. Si l'adhésion est souscrite au cours du 4ème trimestre, l'utilisation des services du centre de documentation est valable jusqu'au 31 décembre de l'année suivante. Toutefois, la qualité de membre de l'association ne sera effective qu'à partir du 1er janvier.

SERVICES :

AUX ADHERENTS

- consulter les ressources sur place
- accès à Internet, consultation des bases de données en ligne
- Emprunt des ressources documentaires de la région Centre (prêt inter-structure)
- suivi personnalisé de vos commandes de documents de diffusion
- lettre mensuelle d'information électronique
- accompagnement personnalisé dans les recherches documentaires
- accompagnement méthodologique en éducation pour la santé
- diffusion de sommaires (sur demande)
- veille thématique (sur demande)
- produits documentaires sur mesure (bibliographie, synthèses, dossiers documentaires,...)
- Être membre du CODES 45 et participer à la vie associative (assemblée générale,...)
- photocopies des ouvrages, guides, articles,... (droit de copie acquitté par le CODES 45)

AUX NON-ADHERENTS

- consulter les ressources sur place
- accéder à Internet, consulter les bases de données en ligne ou encore des Cd-rom
- accès aux documents de diffusion (affiches, brochures, dépliants,...) dans la limite de 100 exemplaires par référence.

EMPRUNTS :

L'utilisateur emprunte en son nom propre. Il est responsable de l'emprunt.

Type de document	Emprunt	Durée*	Caution
<u>Livres</u>	3 livres maximum	21 jours , renouvelable 1 fois	50 € pour 3 livres 20 € pour 1 livre
<u>Documents audiovisuels</u>	3 documents maximum	21 jours , renouvelable 1 fois	50 € pour 3 documents 20 € pour 1 document
<u>Revue et dossiers</u>	A consulter sur place uniquement	-	-
<u>Outils pédagogiques</u>	3 outils maximum	21 jours , renouvelable 1 fois	prix d'achat de l'outil
<u>Expositions</u>	Nous consulter		Convention de prêt

* durée maximale pouvant varier en fonction des demandes afin de satisfaire l'ensemble des adhérents emprunteurs.

CAUTION :

Une caution est demandée lors de l'emprunt en cas de perte, vol ou dégradation.

Néanmoins, il est possible d'éviter le dépôt de caution lorsqu'une association, un établissement scolaire, une entreprise le souhaite. Dans ce cas, une lettre d'engagement signée du responsable de l'établissement est établie [\[formulaire à retirer\]](#)

La caution est rendue en fin de prêt (au titulaire du chèque).

Conditions d'encaissement de la caution :

En cas de détérioration du matériel prêté (sauf usure naturelle)

- En cas de perte du document prêté
- En cas de perte d'éléments des outils pédagogiques qui rendent l'outil inutilisable (pions, cartes, dès...)
- En cas de non retour :

Un premier rappel téléphonique sera fait 15 jours après la date de retour prévue

Un second rappel par courrier sera fait 15 jours après le 1er rappel soit 1 mois après la date de retour prévue.

L'encaissement de la caution sera effectué 1 mois après le 2ème rappel